

A00 N°234-2022 L1-L2 C/S : « Prestation de nettoyage sur les sites Lydec » lots 1 et 2

Lydec porte à la connaissance des concurrents que cet appel d'offres sera reporté comme suit :

N°AO Lots (en cas de projet alloti)	Estimation du coût des prestations en DH TTC	Caution provisoire en DH	Durée du marché en mois consécutifs calendaires	Visite des lieux (Obligatoire, Recommandée ou Facultative)	Date et heure de la visite des lieux (**)	Date et heure limite de dépôt des offres au bureau d'ordre	Date et heure d'ouverture des offres (**)	Lieu d'ouverture des plis
Lot n°1	2 819 520,00	30 000,00	12	Obligatoire	Vendredi 1 ^{er} juillet 2022 à 10h00	Jeudi 21 juillet 2022 à 16h00	Vendredi 22 juillet 2022 à 09h30	Lydec : 48, rue Mohamed Diouri Salle des marchés au rez de chaussée immeuble Laâroussi
Lot n°2	2 427 840,00	25 000,00				Au lieu du Mercredi 13 juillet 2022 à 16h00	Au lieu du Jeudi 14 juillet 2022 à 09h30	

(*) : Le départ pour la visite des lieux est fixé au secrétariat de la Direction des Achats.

(**) : Les commissions d'appels d'offres seront tenues **en séances publiques** au lieu de séances à huis clos. Les résultats des procédures de mise en concurrence seront affichés sur le site web de Lydec après achèvement de travaux de la Commission d'Appel d'Offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents uniquement sur le site web de Lydec à l'adresse suivante : **<https://client.lydec.ma/site/avis-d-appels-d-offres>**

La remise des offres est au choix du prestataire :

- Soit, elles sont déposées, contre récépissé, dans le bureau d'ordre de Lydec, sis au rez-de-chaussée immeuble Laâroussi, siège Lydec 48, rue Mohamed Diouri Casablanca, avant la date et heure limites de dépôt des offres.
- Soit, envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée. Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de remise des offres, indiquées dans l'avis de publicité de l'appel d'offres. Le concurrent fera son affaire de l'acheminement de son pli jusqu'à sa destination.
- Soit, elles sont remises, **séance tenante, au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.**

Le délai pour la réception des offres expire à la date et à l'heure fixées dans l'avis de publication de l'appel d'offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés, ne sont pas admis. En cas de report de la date de remise des offres, ce sont les nouvelles dates de remise des offres, fixées dans l'avis de report de l'appel d'offres, qui sont prises en considération.

Les autres dispositions de l'appel d'offres demeurent inchangées.